

AGENDA 21 local

Scores DD de 0 à 4 (0=SO ou néant, 1=intention, 2=ébauche, 3=mis en place, 4=performant)

ACTIONS	en cours	en continu	clôturée	Exemplarité et gouvernance	Développement touristique mettant en valeur notre patrimoine naturel et patrimonial	Plan énergétique communal réaliste et adapté	Offre suffisante en activités culturelles et sportives	Offre en soutien social (plus que l'aide financière, l'intégration sociale!)	Préservation de notre patrimoine naturel et patrimonial	Gestion de la mobilité, de l'aménagement du territoire (Urbanisme et Logement)	Développement économique adapté à nos spécificités	Score DD Total (%)	
2013													
A21													
Schéma général	x			4	3	3	3			3		50	
Eclairage public	x			3			4			4		34,375	
Eclairage monuments et églises	x			3	3	4			3	4		53,125	
Concours Commune durable 2013			x	4								12,5	
Sanitaires école de Braives	x			1					3	2		18,75	
Ecovoiturage	x			1		1		1		1		12,5	
			x	3		3				3		28,125	
Radars préventifs		x		4			2			3		28,125	
Covoiturage	x			4		2		1		3		31,25	
Ouverture du service population												0	
Aide octroyée pour compléter sa feuille de contributions												0	
L'aide octroyée au monde associatif												0	
Etablir un référencement GPS et une cartographie des avaloirs, égouts, raccordements aux égouts et caniveaux	x			1						1		6,25	
Raccordements particuliers			x	3						3		18,75	
Achat camion et car	x			1			1					6,25	
Déneigement		x		3							3	18,75	
UREBA exceptionnel	x			2		3			2			21,875	
PST/NPG Droit de tirage	x			2					2	2		18,75	
Part de DD dans les projets												18,402778	



Fiche projet : Schéma général

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Mobilité (M. Lebrun)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0, 1 - Réaliser le schéma général de règlement complémentaire communal		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	Les règlements complémentaires complètent le schéma général. Ce document comprend la délimitation des agglomérations et toutes les mesures réglementaires prises (Voies agricoles, sens unique, passages piétons,) ceci, doit être validé par le Ministre. Nous n'avons en notre possession que les règlements complémentaires pris après 2007, il est donc nécessaire de réaliser le schéma général.		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Ce schéma général nous permettra également d'avoir une vision d'ensemble des mesures prises par village afin de détecter et d'objectiver les moyens qui seraient encore à mettre en œuvre.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Néant		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CCATM, Commission de mobilité (CCATM + Police, TEC,), Tutelle CPS		04/06/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Tutelle		
Ressources financières :	Aucune		
Priorité :	1		
Délai :	Année 2013		



- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial est de bonne gouvernance s'agissant d'un acte administratif réglementaire. Il devrait néanmoins permettre de clarifier, rationaliser, améliorer et rénover, suivant les lieux, les dispositions mises en place. Le travail d'ores et déjà effectué a permis de mettre en évidence les mesures de remédiation à mettre en œuvre. Ce travail prend quelques 10 heures par village.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

Le service espère pouvoir mettre en œuvre le projet de cette manière. Il est intéressant effectivement de ne pas s'en tenir au relevé administratif mais bien de profiter du travail pour clarifier, rationaliser, améliorer et rénover, suivant les lieux, les dispositions mises en place.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Ce travail une fois effectué, permettra d'avoir une base solide de relevés pour les dispositions futures. Notamment ce travail pourra servir de base de réflexion objective au projet « Tous en selle » du Gal (projet Leader), il est également un apport très important dans le cadre de la réalisation du bilan du PCM.

En outre, il a été décidé de mener également ce travail sur les routes régionales et de profiter de la tâche pour solliciter si possible des demandes en 50 km/h et passages piétons selon les actions de la NPG.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Relevé complet	
Indicateur de résultat :	Nombre de villages/8	8/8 en attente de validation Tutelle et Routes régionales
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Le schéma général sera disponible sur internet.	



Fiche projet : Eclairage public

Responsable projet :	CE : P. Guillaume	Service : M. Lebrun	VALIDATION : 17/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0, 2 - Diminuer les consommations liées à l'éclairage public		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>La commune a participé au programme Epure afin de remplacer les luminaires les plus vétustes.</p> <p>L'éclairage public c'est une moyenne de +/- 550000 kWh/an, pour une puissance installée de 142607W).</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	<p>Il apparaît que nous comptons sur notre territoire des ampoules au sodium de 55W (706) et de 36W (983). Le remplacement des 55W en 36W est à l'étude. Il permettrait une économie de 94.500 kWh, un gain financier de 15.500 euros et d'éviter 26 T de CO2. Cependant au vu de l'évolution rapide des techniques et garanties proposées par les fournisseurs, il conviendra de revoir le projet vers la fin de l'année afin de valider cette modification du parc et non une technologie plus récente mais ne garantissant pas encore sa tenue dans le temps (LED, Gepadi, ...).</p> <p>Il conviendra également de s'assurer de la non nécessité sécuritaire de conserver certains points 55W.</p>		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Le bureau d'étude éclairage public de Resa nous a transmis l'audit énergétique 2013 de notre		



	parc. Le ou les devis devront être transmis par le bureau d'études et spécifier si un investissement communal supplémentaire est requis (normalement 0 euros pour la modification concernant les lampes).	
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	CPS	28/05
Ressources humaines : (collaboration)	Resa	
Ressources financières :	Budget ordinaire éclairage public	426/140-02 - + adapter les acomptes en conséquence
Priorité :	1	
Délai :	Juillet-août 2014	

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial est de bonne gouvernance alliant l'aspect économique et environnemental. L'intérêt est bien de chasser les consommations inutiles tout en poursuivant l'obligation de sécurité publique. De plus, cette chasse au gaspillage permet de participer au bien-être de la faune nocturne. L'objectif du projet alimente les objectifs du programme POLLEC auquel l'administration s'est engagée.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

En analysant la faisabilité des projets sous l'angle de la réduction des consommations, mais également de l'obligation de service public la mise en œuvre sera durable.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Lors des délivrance de permis d'urbanisation, il conviendra de décrire en charges d'urbanisme le niveau de performance énergétique exigé par rapport à l'éclairage public. Ce niveau d'exigence pourrait être analysé au moment de l'avant-projet par le lotisseur en collaboration avec Resa et suivi au moment du permis par le Collège Communal.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Diminuer les consommations, la puissance installée	Confirmation du projet (formule LED ou autres auxiliaires non pertinente). Mise en place programmée en juillet-août 2014. Quelques 400 W sont aussi à l'étude.
Indicateur de résultat :	Moyen à mettre en œuvre/objectif de réduction	
Ajustement – remédiation :		



Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	La diminution des consommations énergétiques doit sans cesse faire l'objet de sensibilisation à l'égard du citoyen	
---	---	--



Fiche projet : Eclairage monuments et églises

Responsable projet :	CE : P. Guillaume	Service : M. Lebrun	VALIDATION : 17/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0, 2a - Diminuer les consommations liées à l'éclairage public		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	En 2008, un premier projet avait consisté à réduire la consommation liée à l'éclairage des monuments et des églises en passant de DC 10 à DC monu. Sur une année de référence ceci permettait de réduire les consommations de 25.000 kWh, d'économiser + ou – 3.000 euros et d'éviter 7 T de CO2. Globalement le temps de retour de l'investissement était de 3.5 ans (Chiffres Resa).		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Une récente étude a permis de démontrer que l'éclairage des monuments et des églises qui s'éteignent à 0h pouvait encore être réduit à 22h. Cette modification engendre un coût de 400 euros pour un gain de 7000 kWh supplémentaires, une économie de 1.150 euros et d'éviter 2 T de CO2.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Néant		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		28/05
Ressources humaines : (collaboration)	Resa		
Ressources financières :	Budget ordinaire éclairage public		426/140-02
Priorité :	1		
Délai :	Année 2013		

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg



L'objectif initial est de bonne gouvernance alliant l'aspect économique, social/culturel et environnemental.

L'intérêt est bien de chasser les consommations inutiles tout en poursuivant l'obligation de sécurité publique et de valorisation du patrimoine local. De plus, cette chasse au gaspillage permet de participer au bien-être de la faune nocturne.

Le projet rencontre en partie les objectifs du programme POLLEC dans lequel l'administration s'est engagée.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

En analysant la faisabilité des projets sous l'angle de la réduction des consommations, mais également de l'obligation de service public et de mise en valeur du patrimoine la mise en œuvre sera durable.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Idem

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Diminuer les consommations, la puissance installée	Deux monuments présentent des difficultés techniques pour la mise en place du projet.
Indicateur de résultat :	Moyen à mettre en œuvre/objectif de réduction	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	La diminution des consommations énergétiques doit sans cesse faire l'objet de sensibilisation à l'égard du citoyen	



Fiche projet : Concours Commune durable 2013

Responsable projet :	CE : P. Guillaume	Service : M. Lebrun	VALIDATION : 26/08/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0, 3 - Participer au concours La commune la plus durable 2013		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	La Commune s'est lancée et poursuit des projets de développement durable depuis quelques années maintenant. Dès la législature 2001-2006 le Conseil prévoyait de soutenir les actions visant à respecter les engagements de « l'Action 21 ».		CE 04/03
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	A des fins d'exemplarité, il est intéressant de mettre en avant certains de ces projets et de les faire mieux connaître du public. Il est également intéressant de pouvoir se situer par rapport à d'autres entités similaires.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Ce concours reste assez simple à suivre. Le nombre de pages par projet est assez limité (3).		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		28/05/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Environnement, mobilité, ECPA et MMER (pas adhérent).		
Ressources financières :	Néant		
Priorité :	1		
Délai :	31/08/2013		22/08/2013

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial du projet de participation au concours est un objectif de bonne gouvernance desservant la notion d'exemplarité de la commune.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC



Les projets présentés au concours sont choisis par rapport à l'intérêt direct et indirect que le citoyen peut en retirer.

La mise en œuvre induit donc des objectifs de bonne gouvernance, environnemental et social/économique.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Le concours en lui-même ne produit pas d'impact négatif si ce n'est le temps consacré au dossier de candidature.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Participation au concours (4 projets)	
Indicateur de résultat :	Nombre de projets/4 = 4/4	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Faire connaître la participation au concours, informer sur les projets et informer des résultats.	



Fiche projet : Sanitaires école de Braives

Responsable projet :	CE : C. Bataille/S. Rocour	Service : M. Lebrun	VALIDATION :
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0, 4 - Locaux sanitaires école de Braives		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	Les sanitaires de l'école de Braives nécessitent une rénovation en profondeur.		CE 04/03
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	En plus de rénover ce local, il convient d'offrir des sanitaires en suffisance pour les garçons, les filles et le corps enseignant.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Le programme prioritaire des travaux permet d'obtenir 70% de subsidiation sur ce projet. L'auteur de projet est également subventionnable.		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		04/06/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Auteur de projet		
Ressources financières :	Budget extraordinaire 2013		Modif 1 et 3
Priorité :	1		
Délai :	Année 2013		

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial du projet est social – objectif de santé.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

Une réflexion doit être à l'esprit dans le cadre de ce projet, la place disponible dans les classes doit être revue en partie à moyen terme. La surface disponible sur la parcelle n'étant pas illimitée, il convient de rentabiliser les m² construits sur différents niveaux. Une esquisse du



service technique permet de se rendre compte que dans le cas d'un nouveau volume sanitaires si celui-ci est directement mis en œuvre sur deux niveaux, le gain à terme est de 155.000 euros pour des surfaces de cours, réfectoire, intéressantes.

Il convient également de garder à l'esprit ces modifications de surface par rapport aux projets à rentrer dans le cadre du subside Ureba exceptionnel de ce 30/06/2013.

Par rapport à l'aspect historique, la stèle commémorative a été préservée.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Les choix de matériaux, de systèmes constructifs, de gestion de chantier peuvent permettre d'assurer une meilleure durabilité du projet.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Atteinte des surfaces sollicitées	
Indicateur de résultat :	m ² atteints classes, réfectoire, sanitaires,	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		



Fiche projet : Ecovoiturage

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Mobilité (M. Lebrun)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :			
Si autre projet : Action :	0-5 - Ecovoiturage		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	La Commune de Braives est bordée de trois nationales. Nos citoyens actifs en majorité travaillent hors territoire. Les bassins d'emploi sont Huy, Namur, Waremmes, Liège, Hannut, Bruxelles, Nombreux sont donc les citoyens à se déplacer vers ces villes directement ou en transport multi-modal.		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Il est intéressant de pouvoir leur permettre d'utiliser une aire facilitant le covoiturage. La Province a lancé il y a quelques années une réflexion à ce sujet. La Commune avait transmis une liste de sites potentiellement intéressants mais s'était étonnée du coût qui serait à prendre en charge alors que l'initiative était provinciale.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Le Collège provincial a analysé la situation financière et propose une intervention de 75% du coût plafonnée à 100.000 euros par site.		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		18/06/2013
Ressources humaines : (collaboration)	STP Province		
Ressources financières :	A déterminer		
Priorité :	1		
Délai :	Année 2013		



- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'impact de la mobilité se situe à tous les niveaux. L'impact environnemental est le plus frappant mais l'impact social et économique est bien présent également. L'augmentation du coût des carburants par exemple crée un cloisonnement social et contribue à la précarité des ménages ceci conduit aussi à un impact économique sur les ménages.

Les impacts indirects se situent également sur la fréquence d'entretien des voiries, le besoin en surface de voirie....

L'objectif de bonne gouvernance est d'assurer le rôle de service public en matière de diffusion de l'information, mise en relais des personnes, offre en aire sécurisée de stationnement covoitureur.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

Le projet n'en est pas encore à l'analyse technique de réalisation des aires. Il pourrait peut-être rencontrer du moins en partie le projet 1, 2, 7 si les aires sont équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Idem.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Utilisation de l'aire	
Indicateur de résultat :	Statistique ?	Intégré au Programme POLLEC
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Information et sensibilisation nécessairement à mettre en place. Information sur le site internet et dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2013.	



Fiche projet

Responsable projet :	CE :	Service :	VALIDATION :
Année :			
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	I, 2°, 2 - Défi démographique - PCM - Achat de « charrettes à cartables »		
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	Mise en place des déplacements scolaires à vélo en 2012. Encore trop peu d'enfants sont inscrits.		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Le frein principal à la participation des enfants est le poids des cartables, nous cherchons donc un moyen de les débarrasser de ceux-ci pendant le trajet et ainsi veiller à leur bien-être et à leur sécurité.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Nous prévoyons l'achat de remorques à vélos pour transporter les cartables. Elles seront tractées par les bénévoles à l'aide des vélos électriques.		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :			
Ressources humaines : (collaboration)			
Ressources financières :			
Priorité :			
Délai :	Achat des remorques réalisé début mai 2013.		

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Le trajet est bien plus agréable sans cartable sur le	
---	---	--



	dos pour les enfants. Quant aux bénévoles, ils ont découvert le vélo électrique et l'ont adopté ! La remorque ne les incommode nullement.	
Indicateur de résultat :		
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		



Fiche projet : radars préventifs

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Mobilité (M. Lebrun)	VALIDATION : 29/04
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	I, 2°, 6 - Défi démographique - PCM - Achat de radars préventifs		Validé par le CC (budget 2013)
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	Le territoire est d'ores et déjà couvert de 11 radars de ce type. 8 sont fixes et disposés sur des voiries pénétrantes. Les 3 autres servent d'indicateurs au service mobilité par rapport aux demandes et sollicitations des riverains. Les 2 premiers radars acquis en 2011 ont permis d'objectiver la situation. Il a donc été décidé d'acquérir 1 radar mobile « solaire » supplémentaire et 8 radars fixes disposés sur certaines voiries pénétrantes (trafic dense et vitesse élevée).		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	De part la mise en place des radars précédents et des radars mobiles, il est constaté un sentiment accru de sécurité des riverains. L'enquête bien-être 2012 a par ailleurs révélé que les citoyens étaient demandeurs d'augmenter leur sentiment de sécurité lié à la voirie et de contrôler plus avant les automobilistes. La disposition de radars préventifs le long des pénétrantes ou d'autres voiries à problème similaire permet de sensibiliser le plus grand nombre dès l'entrée en agglomération ou là où le problème est détecté.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Le CC a donc opté pour l'achat de 4(-5) radars préventifs supplémentaires. Il reste à déterminer où ceux-ci seront		Budget 2013 extra



	disposés ? Il conviendrait de réaliser le cadastre des rues à couvrir (pénétrantes, trafic de transit, vitesse élevée, typologie, zones sensibles, abords d'école,). Ceci a été réalisé début avril 2013. Le bilan du PCM réalisé fin 2013 permet de déterminer les priorités suivantes. Un radar mobile a été vandalisé en 2013. Reste 12+2+1ZPO	
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	CCATM, Commission de Mobilité (incluant la Police), Tutelle régionale Réglementation et droit des usagers CPS	23/04/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Néant	
Ressources financières :	Budget extraordinaire – fonds propres – 2013 de 16 000 euros Estimation extraordinaire 2014 – 9000 euros	CC du 18/02/2013
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013	

- Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

La vitesse pratiquée par les automobilistes en agglomération conduit à des impacts tant environnemental (rejets), social (sécurité, statistique d'accidents), qu'économique (impact sur la sécurité sociale, consommation majorée).

Le projet défend également des valeurs de bonne gouvernance par l'aspect de sensibilisation et ludique du matériel utilisé. Le choix d'opter pour des radars solaires renforce encore l'aspect bénéfique « environnemental » du projet.

- Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utilisation de critères dans le CSC

Les radars sont de type solaire.

L'emploi de technique de ralentissement physique sur certaines voiries a montré ces faiblesses (coût exorbitant, aménagement d'accompagnement nécessaire, impossibilité réglementaire de placer n'importe quel équipement à n'importe quel endroit,)

- Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

Idem.



Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Respect du Code de la Route 157 rues 15 radars en 2013 – 10%	
Indicateur de résultat :	Analyse des vitesses, statistiques d'accidents	
Ajustement – remédiation :	Passer à des mesures physiques et/ou répressives en fonction de la rue concernée	
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Les analyses de trafic sont disponibles sur le site web communal. Serait-il possible d'obtenir plus de visibilité de cette page ? Article dans le BC de mai 2013.	

Mise en place Radar préventif			Mandataire responsable : FH Du Fontbaré	Agent responsable : M. LEBRUN
Réf:				
Budget	Dépense	Emprunt		
Budget :		/		
Estimation (CC)		/		
Montant attribué		/		
Montant travaux		/		
Phases projet	Actions		Date	Agent traitant
1. Élaboration	Procédure de mise en place :			
	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la carte mémoire par le service technique 			M. Lebrun
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du radar dans le sens entrée de village pour les rues d'accès et dans le sens le plus problématique s'il y en a un pour les autres rues 			
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la cellule de détection à plus ou moins 2m de haut – fixer sur un poteau de signalisation ou d'éclairage 			
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la puce 			
	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des données après allumage par un test de passage 			
	<ul style="list-style-type: none"> Débranchement et retour du panneau au CT (maximum lorsque la batterie est déchargée) 			
	<ul style="list-style-type: none"> Retour de la puce au service technique 			
	<ul style="list-style-type: none"> Rechargement de la batterie pendant 1 nuit 			
	Analyse au CE et sur internet au fur et à mesure - texte à rédiger fait le 30/05/2013			M. Lebrun
	Signaler les dysfonctionnements repérés			
	Contacter les sociétés afin de résoudre les dysfonctionnements			M. Lebrun
2. Marché public				
3. Travaux				
Contacts	Sirien - Mme Arnone		02/6724411	
	Eurosign - Mr Boclinville		0499/696321	



Fiche projet : Covoiturage

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Mobilité (M. Lebrun)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	I, 2°, 11 - Défi démographique - PCM - Favoriser le covoiturage en créant un site internet		
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	La mobilité est responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre en RW. Un des objectifs que doit atteindre la réflexion sur la mobilité est de réduire la demande. Ceci peut s'appréhender par la notion de circuler mieux dont un des exemples est le covoiturage. L'enquête bien-être 2012 a révélé que 87.8% des déplacements dans la commune s'effectuait en voiture, 93.3% hors commune et 70.1% pour se rendre au travail.		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	La Commune souhaite promouvoir le covoiturage		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	La majorité a opté pour la création d'un site internet dédié au covoiturage (offres et demandes des habitants). La Commune dispose du service des ADL qui gère le site internet communal et du Conseiller en mobilité. La Conférence des Elus réunissant les 31 communes de l'arrondissement a mis en place un projet Covoit-stop.		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	Néant CPS		7/5/13
Ressources humaines : (collaboration)	ADL Conférence des Elus		



	Province	
Ressources financières :	Aucune – budget ordinaire signalisation ? A prévoir (50 €*15 arrêts, 0.5 €*1/2 des actifs à terme – 4284 actifs au 06/06/2013 !) = 1821 euros	La Province gèrera le marché public
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013	

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'impact de la mobilité se situe à tous les niveaux. L'impact environnemental est le plus frappant mais l'impact social et économique est bien présent également. L'augmentation du coût des carburants par exemple crée un cloisonnement social et contribue à la précarité des ménages ceci conduit aussi à un impact économique sur les ménages.

Les impacts indirects se situent également sur la fréquence d'entretien des voiries,

L'objectif de bonne gouvernance est d'assurer le rôle de service public en matière de diffusion de l'information, mise en relais des personnes mais aussi pourrait aller vers la promotion de ce système pour le personnel communal (incitant financier).

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

L'objectif du projet n'engendre que des impacts positifs de développement durable.

Cependant, en matière d'administration générale, le projet à l'heure actuelle n'a pas été analysé sous l'angle « moyens à mettre en œuvre » - « ressources disponibles » – et « bénéfiques escomptés » ?

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'idée du service est d'utiliser, dans un premier temps, en tout cas, les moyens disponibles sur d'autres sites internet pour créer cette information (se servir des ressources existantes). L'analyse du projet de manière plus précise devra déterminer si plus de moyens sont nécessaires.

De plus, la Conférence des Elus et la Province mettent en place le projet Covoit'stop dont les modalités et moyens sont les suivants :

Développement de la plate-forme qui à terme devra certainement être viabilisée en regard du site régional Taxistop. Le site de la commune de Hannut évoluera certainement aussi.

La Commune doit prendre en charge la mise en place des arrêts (une dizaine sur le territoire) et leurs coûts (+/- 50 euros/arrêts), la distribution et l'achat (+/- 0.5 euros/kits) des kits (via l'accueil ou la population), l'inscription de l'utilisateur au cas où il ne l'aurait pas fait lui-même en ligne (via l'accueil ou la population).

L'objectif de la Conférence des Elus est d'atteindre 50% des 15-70 ans inscrits.

La Conférence des Elus vise également par ce projet, outre les notions de mobilité en général, plus particulièrement les liens sociaux, le décroisement des isolés, une mobilité accrue des personnes précarisées,1 des arrêts sera prévu près des bureaux de l'Alem de Braives. Ce projet sera également abordé lors de la rencontre Mobil'Idées + Formation (CSEF).



Cette initiative devrait être intégrée au PCS.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Inscription de la population	
Indicateur de résultat :	% d'inscrits	
Ajustement – remédiation :	Communication, nbre et emplacements des arrêts, à l'étude.	De la communication est prévue sur nos événements estivaux
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Il s'agit d'une action à l'attention du citoyen – à l'inverse la capitalisation pourrait se faire en interne vers le personnel.	



Fiche projet : Référencement réseau d'égouttage

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Technique (B. Marlier)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	III, 13°, 1 - L'environnement au cœur de ma commune - les travaux communaux - Etablir un référencement gps et une cartographie des avaloirs, égouts, raccordements aux égouts et caniveaux		CC du 18/02/2013
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>Il n'existe pas de cartographie globale et détaillée de ces équipements de voirie. Lors de travaux internes/externes et des entretiens, la préparation nécessite des visites sur place au coup par coup.</p> <p>Le marché nettoyage des avaloirs 2013 nous a permis de déceler que notre liste des avaloirs était incomplète. Les données du PASH sont quand à elles schématiques. Les plans as-built des chantiers d'égouttage n'existent que depuis quelques années.</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	<p>Dans un souci d'améliorer l'entretien et les réparations, il est intéressant de pouvoir visualiser l'étendue de notre réseau sur un seul support commun. Ceci servirait également aux données à faire parvenir aux impétrants et aux particuliers.</p>		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	<p>A déterminer Mr Rahier (CDD 2013) à réaliser un travail sur le PASH (réseau préconisé, mais ce travail ne nous a pas été remis)</p>		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		



Ressources humaines : (collaboration)	Néant	
Ressources financières :	Aucune	
Priorité :		
Délai :		

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial est de bonne gouvernance. La collecte et le traitement adéquats d'informations internes fait partie des missions de l'administration. La commune a la gestion de son réseau communal. Qui dit bonne gestion, dit bonne connaissance....L'étendue des lieux de stockage d'informations et le nombre de personnes impliquées dans la connaissance de ce réseau nécessitent une base commune de stockage des données facilement mise à jour.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

La projet à développer sur support informatique ne devrait pas engendrer d'impact négatif.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Idem

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Cartographie réalisée	
Indicateur de résultat :	Nombre de villages/8, détails du réseau couverts, ?	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		



Fiche projet : raccordements particuliers

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Technique (M. Lebrun/B. Marlier)	VALIDATION : 29/04
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	III, 13°, 2 - L'environnement au cœur de ma commune - les travaux communaux - Sous-traiter au privé les raccordements particuliers aux égouts		CC du 18/02/2013
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	Le nombre de demandes de raccordement sur une année (28 en 2012) est très important pour le service technique en terme de moyens humains à mettre en œuvre. Certaines périodes de l'année, en terme de disponibilité des ouvriers pour effectuer ces travaux, ne sont pas propices et les demandes ne peuvent pas toujours attendre la disponibilité des hommes. Certains raccordements sont techniquement impossibles à réaliser par nos services en terme de moyens techniques à mettre en œuvre et de mesures de sécurité à prendre. Le coût forfaitaire demandé en 2012 ne reflète plus le coût moyen mis en œuvre qui se rapproche de 1500 euros.		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Il est impératif de renforcer les moyens (humains et techniques) en interne ou d'externaliser les missions. Il est nécessaire dans un soucis de bonne gouvernance de solliciter le coût vérité des opérations de raccordement aux demandeurs.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	L'article 128 du CWATUPE permet à l'administration d'imposer des charges internes		Validé par le CC du 20/12/2012



	<p>d'urbanisme lorsqu'il s'agit de bâtir ou d'urbaniser un terrain. Le règlement redevance raccordement peut être révisé. Le règlement fouilles permet de gérer des entreprises externes qui agiraient sur le territoire. Il est en outre délicat, voir impossible, d'évaluer les moyens humains et techniques internes qui permettraient de rencontrer les besoins.</p> <p>Au niveau des actes administratifs et donc du personnel administratif, il sera toujours nécessaire d'approuver la demande, de vérifier les conditions liées à l'autorisation de raccordement et, en outre, de réaliser les états des lieux avant et après travaux.</p>	
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	CPS	26/03/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Voirie, environnement, urbanisme, finances, agent constatateur	
Ressources financières :	Aucune	
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013	Validé par le CC du 20/12/2012

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Comme mentionné dans le constat, le projet répond à un objectif initial plutôt économique. Le constat est établi que notre main-d'œuvre et nos moyens techniques ne permettent pas de répondre de manière optimale aux demandes des citoyens. L'objectif est également, de ce fait, de bonne gouvernance, il convient de répondre de manière optimale mais également d'appliquer le coût vérité aux demandeurs.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

Le transfert vers l'externe des mises en œuvre de raccordement permet à chaque opération de déployer les moyens adéquats (en temps, en hommes, en compétences, ...) au chantier et de faire supporter le coût vérité réel au demandeur.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg



Le règlement relatif aux modalités de raccordement à l'égout peut être révisé et pérennisé de manière à refléter ces objectifs.

Les modalités pratiques deviendraient les suivantes:

Le demandeur dans le cadre de travaux d'égouttage effectué par la Commune est tenu de se raccorder et prend en charge les frais réels dont il doit se charger sur son domaine privé (pour la partie située sous le domaine public, les raccordements particuliers sont pris en charge par la SPGE en ce compris le regard de visite).

Le demandeur dans le cadre de travaux de pose de canalisation communale (non susceptible de se diriger vers une station d'épuration collective - pas de prise en charge par l'AIDE), peut se raccorder, il prend en charge les frais générés par son raccordement envers l'entrepreneur désigné par la Commune et les frais réels dont il doit se charger sur son domaine privé.

Le demandeur dans le cadre d'une habitation existante ou d'une nouvelle habitation qui sollicite son raccordement à une canalisation communale ou un égout existant(e) prend en charge les frais inhérents à son raccordement envers l'entrepreneur qu'il désigne.

L'entrepreneur qui réalise des travaux pour le compte du particulier sur le domaine public devra donc rentrer un deuxième formulaire pour l'autorisation de fouilles sur le domaine public.

Dans tous les cas le formulaire demande de raccordement est à rentrer à l'administration par le demandeur.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Amélioration des délais	
Indicateur de résultat :	Analyser le temps écoulé entre la demande de raccordement, l'état des lieux initial et final	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Il s'agit d'une action impliquant directement le citoyen.	



Fiche projet : Achat camion et car

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Technique (M. Lebrun/B. Marlier)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	III, 13°, 6 - L'environnement au cœur de ma commune - les travaux communaux - Acquérir un nouveau camion et un nouveau car communal		CC du 18/02/2013
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>Le camion actuel de 1997 (300.000 km) nécessite de nombreuses interventions du mécanicien. 1000 euros en pièces diverses ont été dépensés pour son entretien en 2012 mais le moteur présente des défaillances importantes. Au vu de son utilisation les kms effectués peuvent être considérés comme doublés.</p> <p>Le car a dès son acquisition (2005) présenté des faiblesses (freins, ...). En 2011 diverses pannes ont été réparées (boîte de vitesse, démarreur, freins arrières, ...). 2012 a été plus calme (435 euros) mais 2013 s'annonce difficile pour ce véhicule. Il présente 165.000 km.</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	<p>Il est impératif de conserver un camion au service technique (transport de matériel et de matériaux, mise en place d'événements, transport de déchets communaux, ...). Il est intéressant de pouvoir déposer la benne du camion, système porte-conteneurs. Il convient de prévoir d'acquérir plusieurs conteneurs dont 1 au moins avec grue.</p> <p>Il devra être analysé s'il est impératif de conserver un car</p>		



	communal destiné au transport scolaire..... et dans l'affirmative de rédiger avec tout le soin nécessaire les descriptions techniques de nos besoins et les critères de choix (ex : freins, sécurité des enfants,)	
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Il est prévu 100.000 euros au budget 2013 pour le remplacement du camion. Le budget car est à analyser pour la préparation budgétaire 2014 ?	Validé par le CC (budget 2013) pour le camion Budget 2014 pour le car
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	CPS, PO	30/04/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Voirie, mécanicien, PO	
Ressources financières :	Budget extraordinaire – fonds propres – 2013 de 100.000 euros Budget extraordinaire – fonds propres – 2014 de 150.000 euros	
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013 et 2014	

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Il s'agit d'un projet de gouvernance. Il est nécessaire pour répondre aux besoins du citoyen que l'administration soit correctement équipée. Il s'agit ici de deux véhicules très spécifiques du parc automobile communal. Indirectement le projet répond à un objectif social important puisque ces deux véhicules répondent aux attentes du citoyen en matière de mise en place d'événements, de propreté et de la population scolaire.

Le projet pourrait certainement répondre à un objectif environnemental puisqu'il s'agit de l'acquisition de véhicules « plus récents » ?

De plus, pour le camion, le système porte-conteneurs permet d'espérer un gain de consommation lié à la diminution des trajets.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

Ces véhicules étant très spécifiques il est délicat de penser qu'ils pourraient présenter des critères hautement environnementaux (à voir pour le car ?).

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Dans l'utilisation qui est faite de ces véhicules, il pourrait certainement y avoir une réflexion de meilleure gestion. Opportunité d'utilisation/rentabilité des trajets (le PO pourrait peut-être analyser la possibilité et la rentabilité de prévoir les cours de natation 2h/2 semaines au lieu de 1h/semaine, laissant ainsi, plus de temps aux élèves pour profiter de leur cours)/conduite adaptée... Cette réflexion est en cours PO.



Ce point est peut-être à mettre en relation avec les actions III, 13°, 3 et 5.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Diminution des consommations et des km parcourus	
Indicateur de résultat :	Consommation camion/année – km parcourus	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>	Public cible particulier + Communication sur la partie conduite adaptée ?	



Fiche projet : Déneigement

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : Technique (M. Lebrun/B. Marlier)	VALIDATION : 05/06/2013
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	III, 13°, 8 - L'environnement au cœur de ma commune - les travaux communaux - Poursuivre le partenariat avec les agriculteurs pour le déneigement		CC du 18/02/2013
Si autre projet : Action :	-		
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>Les hivers 2009-2010 et 2010-2011 ont permis à l'administration de constater ses limites en matière de moyens humains et techniques lors d'hivers rigoureux.</p> <p>Le nombre d'heures supplémentaires des ouvriers fin janvier 2011 était de 1489,5 heures, à fin janvier 2012 celui-ci était de 1170,5 heures (720 heures effectuées sur le déneigement) et à fin janvier 2013.....(188,5 heures effectuées sur le déneigement).</p> <p>De plus, les équipes, trop peu nombreuses, ne permettaient pas d'obtenir un niveau de satisfaction de la population honnête.</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Il était nécessaire de renforcer les équipes possibles durant la période hivernale (saisonnier).		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Le travail à effectuer étant de saison, non prévisible et nécessitant des compétences et du matériel spécifiques, il a été testé durant l'hiver 2011-2012 une collaboration avec des agriculteurs locaux. Cette collaboration ayant été fructueuse pour les deux parties,		Validé par le CC (budget 2013)



	la convention a été reconduite. Coût horaire hiver 2011-2012 ? – Coût agriculteurs 2011-2012 : 83,25 heures – 2012-2013 : 195,5 heures	
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	Voirie, environnement CPS avril 2013	
Ressources humaines : (collaboration)	Finances, personnel	
Ressources financières :	Budget ordinaire – fonds propres – 2013 de 12.000 euros	Validé par le CE du 22/10/2012
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013	

- **Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

Il s'agit d'un projet qui répond initialement à un objectif de bonne gouvernance. Il est nécessaire pour répondre aux besoins du citoyen et à la sécurité du territoire que l'administration ait les moyens adéquats.

- **Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utilisation de critères dans le CSC

En plus de la sécurité du territoire c'est la qualité de circulation des citoyens qui peut être rencontrée en partie. Le partenariat ainsi développé permet de fournir aux agriculteurs locaux une rentrée financière durant la période creuse. Ce partenariat permet à l'administration de ne pas devoir se sur équiper pour une période bien déterminée de l'année, ni de sur employer du personnel ou d'engendrer des heures supplémentaires qu'il est impossible de résorber assez durant le restant de l'année.

- **Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?**

Utiliser les engagements d'Aalborg

La convention testée en 2011-2012 et reconduite cette année permet de montrer la viabilité du système.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Intervention mieux ciblée, connaissance accrue des lieux délicats	
Indicateur de résultat :	Diminution du nbre d'appel téléphonique citoyen, Heures prestées/kg sel, kg sel/heures prestées agriculteurs et ouvriers : 2012-2013 : agriculteurs – 0.38 T/h, 2.6 h/T, ouvriers – 0.58 T/h, 1.71 h/T	
Ajustement – remédiation :		



Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		
---	--	--



Fiche projet : Ureba exceptionnel

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : M. Lebrun	VALIDATION :
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	3, 13, 12 a et b Environnement Travaux communaux Panneaux photovoltaïques et système chauffage Fallais		
Si autre projet : Action :			
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>17 bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques. Une analyse devrait permettre d'objectiver la faisabilité et la rentabilité de poursuivre ces investissements.</p> <p>Les systèmes de chauffage et les régulations de nos écoles sont également à analyser.</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	<p>Dans le but d'économiser l'énergie, il est primordial d'analyser nos installations actuelles et nos besoins et de développer des projets durables (moins énergivores, répondant aux besoins des utilisateurs, permettant d'éviter les gaspillages et les dépenses inutiles,)</p>		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	<p>Une convention a été passée avec Tecteo Energy afin de déceler les pistes d'amélioration. En matière de chauffage sur le site de Fallais, ce sont les méthodes traditionnelles qui ont été retenues par Tecteo. Cependant, le projet d'extension du hall des sports doit également être mis en relation avec cette analyse.</p> <p>Un appel à projet Ureba exceptionnel a été lancé. Cet appel privilégie les implantations scolaires.</p> <p>Enfin, Tecteo Energy a remis une</p>		



	évaluation portant sur les panneaux photovoltaïques mais compte-tenu des moyens à mettre en œuvre en interne pour permettre cette réalisation, le projet s'est avéré non rentable. Abandon en mai 2013. Cependant, un meilleur suivi des installations est prévu via des compteurs GPRS	
<i>Soutenabilité du projet :</i>		
Comité de pilotage :	CPS	
Ressources humaines : (collaboration)	Tecteo Energy (abandon mai 2013)	
Ressources financières :	Extra 2013 compteurs GPRS : 7000 euros Ureba exceptionnel 80% – 291236 euros chauffage – 165294,20 + 37724,15 euros châssis	
Priorité :	1	
Délai :	Année 2013	

- Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif initial est environnemental et économique. Il convient d'assurer un niveau de bien-être agréable au sein de nos infrastructures scolaires et sportives mais également de chasser les gaspillages.

Les installations des écoles ont fait leur temps et les techniques modernes doivent permettre d'assurer une rentabilité des investissements. De plus, le coup de pouce Ureba est non négligeable. Cependant, il convient d'assurer la rentabilité des investissements projetés. Sur le site de Fallais, l'extension du hall est en cours de projet. Sur Braives, l'augmentation de la surface bâtie est également à l'ordre du jour.

Il convient encore d'analyser sur Fallais : la performance des châssis, la protection solaire des verrières des maternelles, le remplacement nécessaire des boilers sanitaires, sur Braives et sur Avenues, le système de régulation .

- Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utilisation de critères dans le CSC

Dans le cadre d'une analyse ayant pris en compte ces différents considérants, le projet devrait s'assurer une durabilité efficiente.

- Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

Dans le cadre du projet 3, 13, 12c, les impacts environnementaux et économiques devraient encore être améliorés.

Les boilers sanitaires de l'école de Fallais ont été changés.



Le Programme Pollec réalisera le bilan global des installations et mesures devant encore être mises en œuvre, un coup de pouce 31 communes au soleil devra également éclaircir ce point.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Diminution des consommations, besoins rencontrés, régulation pratique	
Indicateur de résultat :	Consommation	
Ajustement – remédiation :		
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		



Fiche projet : Droit de tirage

Responsable projet :	CE : FH Du Fontbaré	Service : M. Lebrun/B. Marlier/V. Pinel	VALIDATION :
Année :	2013		
Si projet émanant de la NPG : Axe stratégique: Objectif opérationnel : Action :	3,13,12d Environnement Les travaux communaux Egouttage (EH et station)		
Si autre projet : Action :			
Constat : (Où en sommes-nous – indicateur de départ - source)	<p>Un nouveau plan subsidié devrait être lancé cette année pour « 5 ans ». Il convient de dresser le bilan et les constats nécessaires en matière d'égouttage, de voiries, de modes doux, Afin d'établir le plan communal des prochaines années.</p> <p>L'avant-projet de décret a été réceptionné ce 07 juin 2013, le premier plan pluri-annuel concerne 2013-2016.</p> <p>L'enveloppe qui serait allouée à la Commune par la Région serait de 353.357 euros représentant 50% des moyens à dédier aux projets.</p>		
Besoin : (Où voulons-nous aller - pourquoi) <i>Attente et validation citoyenne, objectif attendu</i>	Des propositions doivent être formulées par les services afin de dresser ce plan pluri-annuel.		
Moyen : (Avec quels moyens allons-nous y aller)	Des tableaux de bilan existent pour la voirie, l'égouttage, le PCM, Un bureau d'études peut être consulté. Cependant, le délai laissé par la Région pour rentrer le plan d'investissement (15 septembre 2013) ne permet pas de consulter un bureau d'études (Engagement d'1 CDD)		
<i>Soutenabilité du projet :</i>			
Comité de pilotage :	CPS		04/06/2013
Ressources humaines : (collaboration)	Environnement, mobilité, service technique		



Ressources financières :	25000 extra 2013 pour l'étude 353.357 euros part RW	
Priorité :	1	
Délai :	15 septembre 2013	

- Le projet répond-il a un objectif initial de gouvernance, environnemental, social/culturel, économique ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

L'objectif du projet est multiple. Il s'agit d'un plan pluri-annuel concernant l'égouttage, la voirie, les modes doux, Il touche donc directement ou indirectement toutes les facettes du DD. Il conviendra de développer des critères de choix dans les rues et travaux proposés (égouttage, densité, modes doux, sécurité, dégradations,)

Le choix a été de retenir les projets Trou Potier et Reine Astrid déjà introduits en égouttage exclusif afin de globaliser les travaux à entreprendre en matière de réfection et d'intégration des modes doux.

- Le projet peut être mis en œuvre en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utilisation de critères dans le CSC

Il s'agira également dans la mise en œuvre des projets du plan de réfléchir et d'intégrer une réalisation plus durable des travaux, du chantier, Gestion des déchets, types de matériaux utilisés,

- Le projet peut être finalisé et viabilisé en minimisant les impacts négatifs et maximisant les impacts positifs de développement durable ?

Utiliser les engagements d'Aalborg

Plus les projets et leurs mises en œuvre seront durables plus ils seront finalisés durablement.

Evaluation du projet : (résultat, objectif atteint)	Déterminer des critères de choix durables (favoriser l'égouttage, la densité, les réfections durables, les modes doux, la sécurité routière,)	Critères rencontrés pour les deux choix retenus
Indicateur de résultat :	Critères rencontrés par choix retenu	OK
Ajustement – remédiation :	Autres choix	
Capitalisation : <i>Démultiplication vers le citoyen – vers le personnel</i>		